Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260611B-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusés : Néant.

Date de convocation et d'affichage : Vendredi 3 juillet 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Madame Nicole KERISIT à Monsieur Thierry NUSS ; de Madame Murielle MAUFROY à Monsieur Bernard LECUMBERRY ; de Monsieur Hugo RICHEUX à Monsieur Bernard LEPAIGNEUL ; de Madame Clémence ROYER à Monsieur Jean-Roger PLANÇON.

La séance a été déclarée ouverte à 18h36.

Madame Audrey JOUBIER a été nommée secrétaire de séance.

Arrivée de Madame Axelle BLASZKA à la délibération n°2026/06/08.

Arrivée de Madame Egle MAILLARD à la délibération n°2026/06/09.

****

Délibération n° 2026 / 06 / 11 : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS : **Transfert et classement dans le domaine public de la voirie et du bassin tampon du lotissement de la Pommeraie.**

Annule et remplace la délibération n°2025/05/20 du 8 décembre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3 ;

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3 ;

VU l'arrêté du 13 octobre 2011 autorisant la création du lotissement de La Pommeraie ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260611B-DE

VU le Procès-Verbal de l'Association Syndicale Libre du lotissement La Pommeraie en date du 24 avril 2025 validant la demande de cession des voiries, des réseaux et du bassin ;

VU l'avis favorable délivré par le service assainissement de SAINT-MALO AGGLOMERATION en date du 3 septembre 2025, après étude du diagnostic transmis par l'Association Syndicale du Lotissement ;

VU la demande du 2 décembre 2025 de l'ASL des copropriétaires du lotissement de La Pommeraie, portant sur la rétrocession des voiries, des réseaux et du bassin tampon ;

CONSIDERANT que la bande de terrain le long du fossé reste à la charge de l'association syndicale, nécessitant une modification du plan et de la précédente délibération.

CONSIDERANT que les délibérations concernant ce classement sont dispensées d'enquête publique préalable

Monsieur le Maire propose de transférer et de classer les voiries, réseaux et bassin tampon du lotissement de La Pommeraie dans le domaine public, comme précisé dans le plan annexé ;

Pour ce faire, il propose d'acquérir les parcelles : B 1339 « partie e » : 46m² - B 1332 : 407m² - B 1343 « partie i » : 594m² - B 1339 « partie c » : 311m²: B 1345 « partie b » : 581m² – B 1340 « partie k » : 441m² et B 1314 partie h 136m², comme précisé dans le plan ci-annexé, à 1'€ symbolique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE TRANSFÉRER et CLASSER** dans le domaine public les voiries, les réseaux et le bassin tampon ;
- **D'ACQUÉRIR** les parcelles citées ci-dessus pour le montant symbolique d'1 €, et régler les frais de notaire afférents ;
- **DE PRÉCISER** que la gestion des espaces verts reste à la charge de l'association syndicale libre des copropriétaires du lotissement de La Pommeraie.

VOTE : 19 pour - 0 contre - 0 abstention

Le Maire,

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET (35 Ille-et-Vilaine)

Jean-Francis RICHEUX

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260611B-DE

Commune : 35306
Saint-Père-Marc-en-Poulet

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : 000B1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 17/04/2013

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 18/05/2026 par M Quentin LAVIER géomètre à DINARD

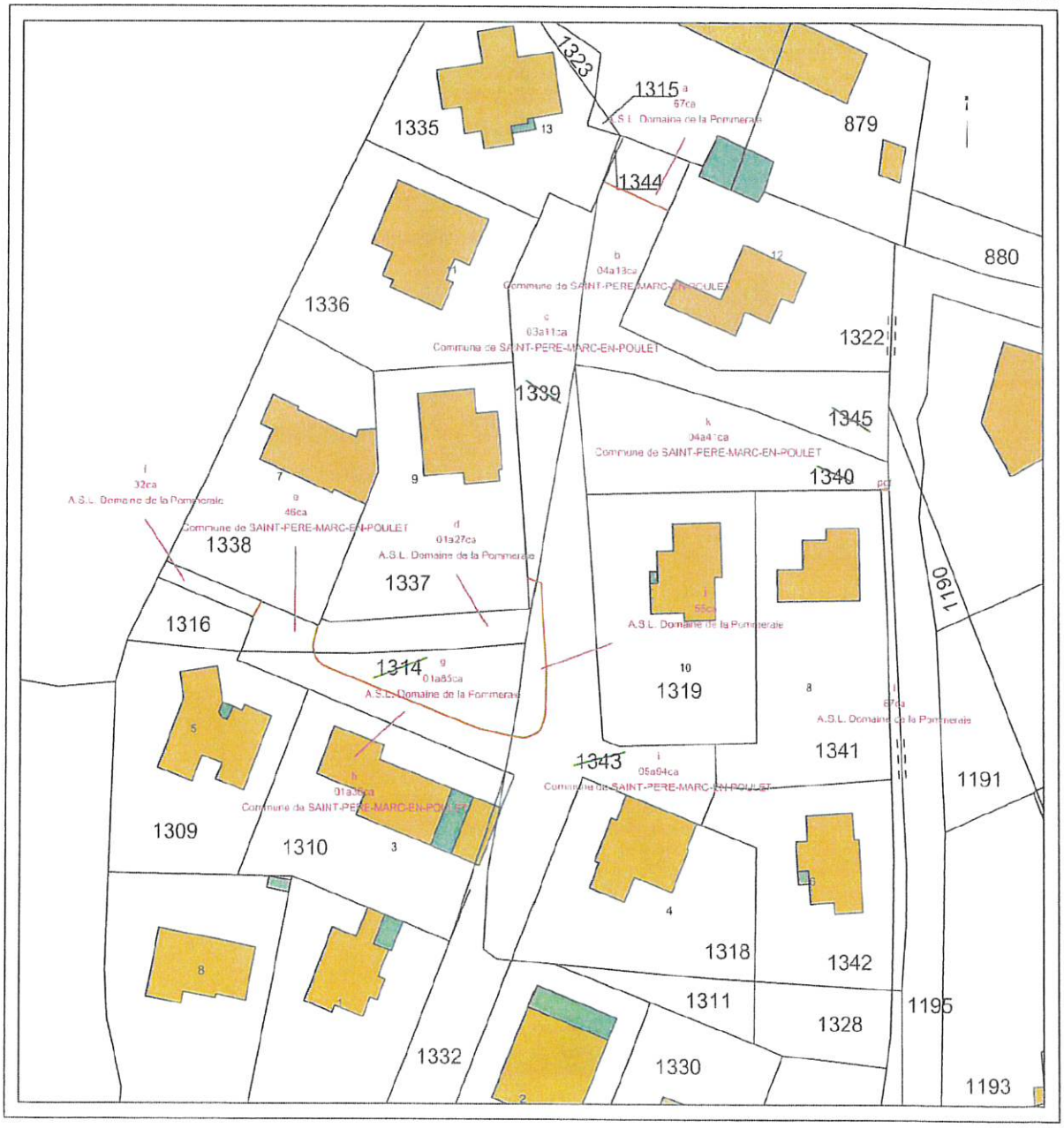
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ..... , le .....

Cachet du rédacteur du document

Document dressé par
Quentin LAVIER
à DINARD
Date 18/05/2026
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'ayant-droit exproprié).



Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260611B-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Lotissement "Domaine de la Pommeraie"

Propriété de A.S.L. "Le Domaine de la Pommeraie"

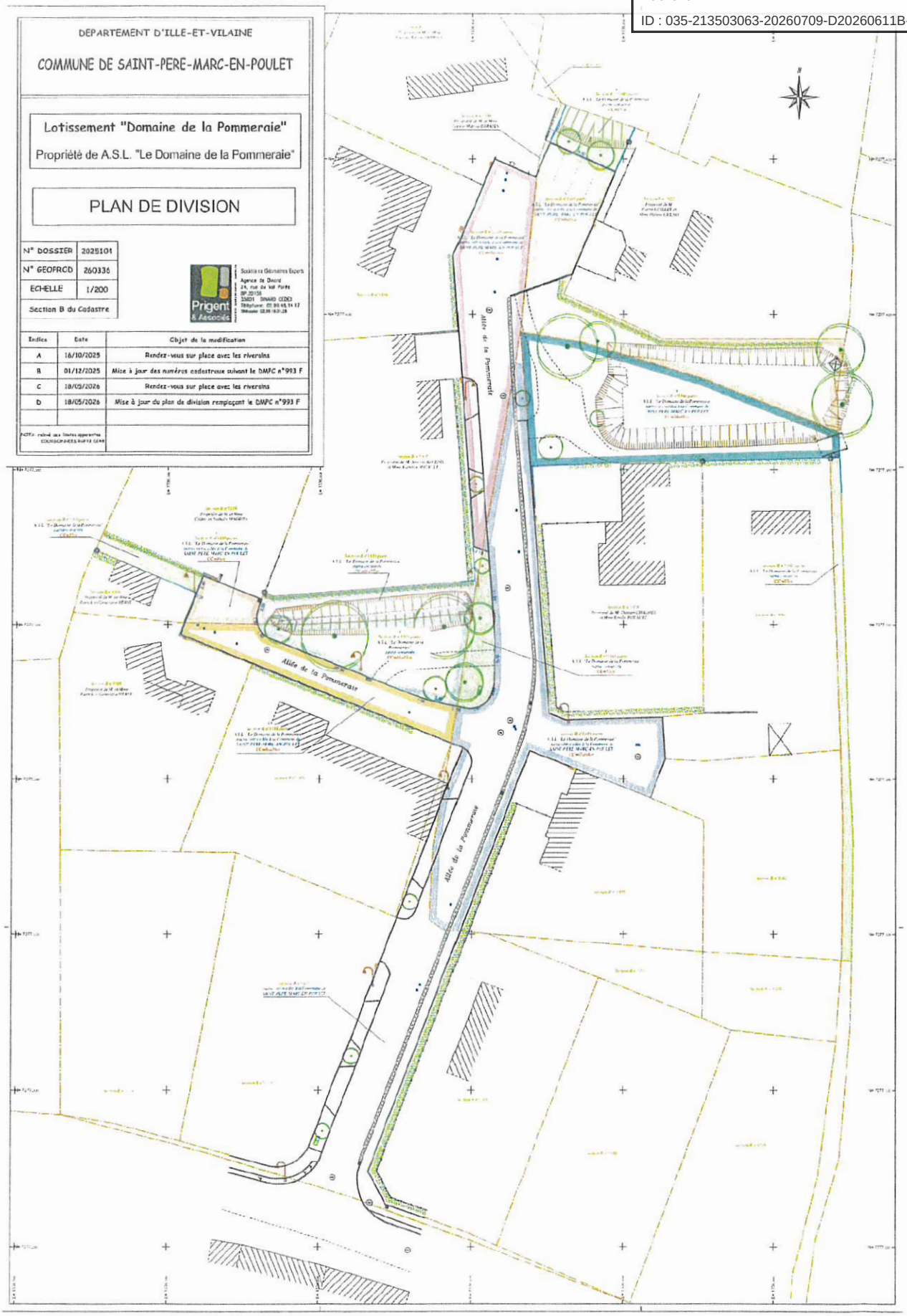
PLAN DE DIVISION

N° DOSSIER	2025101
N° GEOFRCD	260336
ECHELLE	1/200
Section B du Cadastre	

Prigent & Associés

Société de Géomètres Experts
Agence de Dinard
24, rue du Val Porte
BP 20156
35801 DINARD CEDEX
Téléphone : 02 99 46 14 17

Indice	Date	Objet de la modification
A	16/10/2025	Rendez-vous sur place avec les riverains
B	01/12/2025	Mise à jour des numéros cadastraux suivant le DMPC n°993 F
C	18/05/2026	Rendez-vous sur place avec les riverains
D	18/05/2026	Mise à jour du plan de division remplaçant le DMPC n°993 F
NOTA : calqué aux limites apparentes COORDONNEES RGF93 CC48		



Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260611B-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Lotissement "Domaine de la Pommeraie"

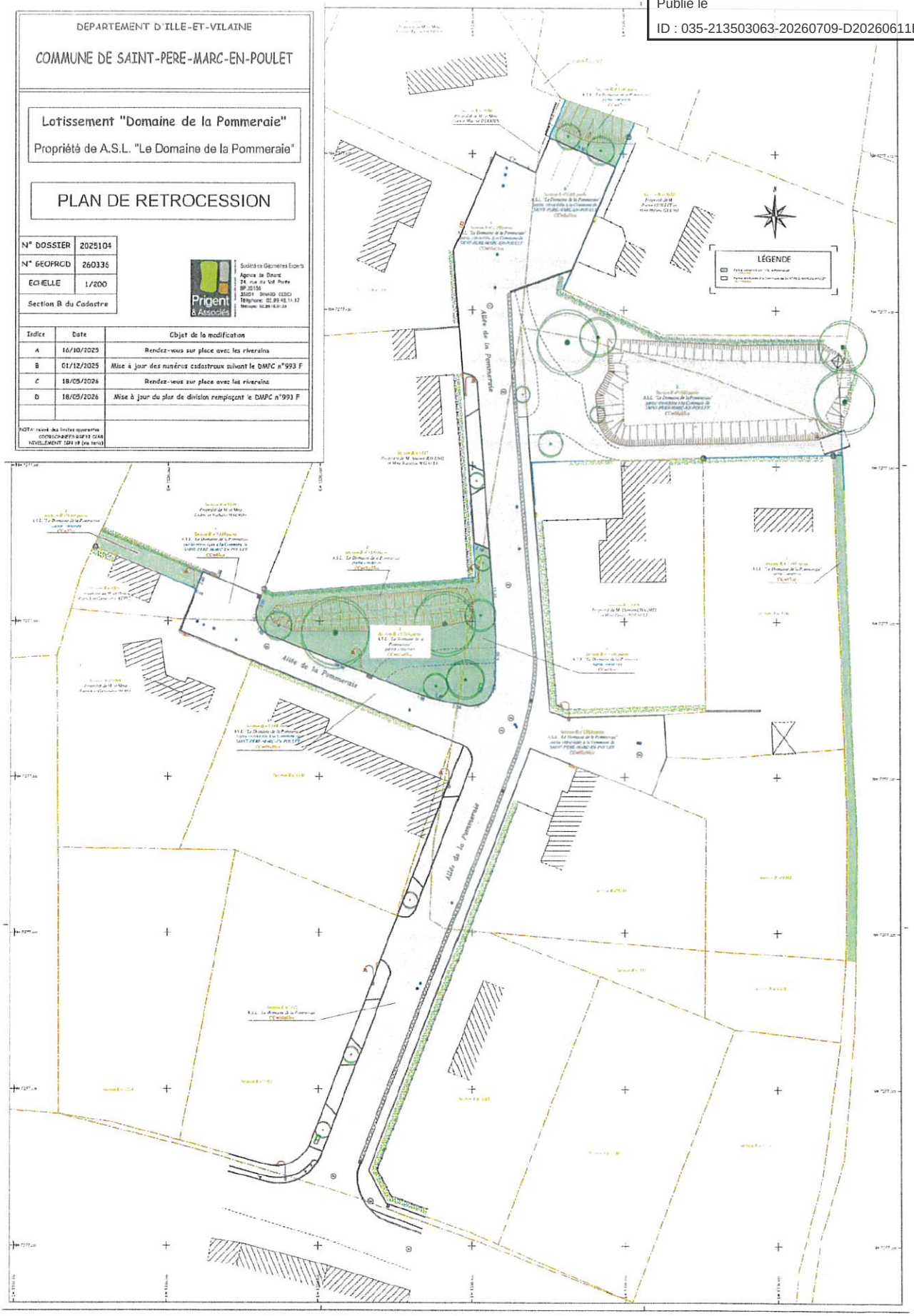
Propriété de A.S.L. "Le Domaine de la Pommeraie"

PLAN DE RETROCESSION

N° DOSSIER	2025104
N° GEOFRCD	260336
ECHELLE	1/200
Section B du Cadastre	

Prigent & Associés
Société de Géomètres Experts
Agence de Dinard
24, rue du Val Porée
BP 20156
35801 DINARD CEDEX
Téléphone : 02.99.46.14.17
Télécopie : 02.99.46.01.39

Indice	Date	Objet de la modification
A	16/10/2025	Rendez-vous sur place avec les riverains
B	01/12/2025	Mise à jour des numéros cadastraux suivant le DMPC n°993 F
C	18/05/2026	Rendez-vous sur place avec les riverains
D	18/05/2026	Mise à jour du plan de division remplaçant le DMPC n°993 F
NOTA: relevé des limites apparentes COORDONNEES EN RGF93 CC48 NIVELLEMENT IGN 69 (ne tenir		



Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260611B-DE